

Edits et Ordonnances, des manuscrits relatifs à la Nouvelle-France? Hélas! tous ces papiers ont été copiés à la diable, imprimés de même et ne sont utiles que pour nous guider dans la recherche des originaux.

Les *Titres Seigneuriaux* fourmillent d'erreurs typographiques, de noms transformés, de répétitions, d'omissions, de mélanges incompréhensibles pour tout autre qu'un historien.

Une pièce est signée: "Lamy, Dupuis, Bégon." Eh bien, M. Lamy l'a signée en 1647; mais MM. Dupuis et Bégon ne l'ont vue que soixante ans plus tard. Qui va, à première vue, démêler cela? Il y en a une centaine, imprimées avec aussi peu de précaution.

M. Duguay devient M. Duquoy; le "bord" prend la place du "bout": la compagnie Houel se corrompt en Hued; Le Sueur figure sous le nom de Desuève; madame de la Touche est devenue madame de la Souche; Jalleau n'est plus que Jutreau; Ameau est écrit Arneau; Robineau apparaît comme Babineau; Paulin en lieu de Poulin; Margaine remplace Margane; le "fief" pour le "fleuve"; Gaudron à la place de Gaudzon; Susart pour Fafart— et c'est avec cela que nous écrivons l'histoire!

.

Le gouvernement de la province de Québec est bien inspiré en entreprenant ce travail. Il est nécessaire qu'il le surveille de près, comme il se montre disposé à le faire, afin de le rendre aussi présentable que possible. De copieuses annotations en rehausseraient la valeur. Je serais le dernier à manifester du mécontentement, mais je veux être le premier à dire les choses telles qu'elles sont. On pourrait faire mieux: faisons mieux.

Si M. John Langelier ne figurait pas ici en qualité de fonctionnaire, je le féliciterais de son talent à lire les anciennes écritures. C'est un art en soi et un art qui demande de l'étude! Il y a les encres pâlies, les papiers éteints ou usés, les abréviations, les caprices de l'orthographe, l'emploi des lettres inutiles, les formes de la calligraphie, les mauvaises constructions de phrase, l'emploi de termes devenus hors de mode, les signes de ponctuation insolites, l'usage irrégulier des majuscules, tout un monde de difficultés que le vulgaire ne soupçonne pas. Ceux qui se figurent que les contemporains de Molière et de Racine écrivaient tous "la langue du grand siècle" se trompent étrangement.

Ces *Jugements* donnent intégralement le texte de la décision du Conseil. Parfois, le lecteur ne peut deviner le sujet du litige. J'aimerais à voir ce qu'il y a dans le dossier; le moindre extrait de ce dernier nous mettrait sur la piste. Pour combler ces lacunes, il nous faudra recouvrir aux archives de Québec.

.